

Image not found or type unknown



Mandat de gestion locative

Par **Lawyer**, le **01/07/2013** à **17:43**

Bonjour,

L'absence des mentions " Lu et approuvé, bon pour acceptation " et de la signature du mandataire peuvent-ils entrainer la nullité du mandat de gestion locative qui est en fait un contrat. Un simple timbre humide de la raison sociale du mandataire suffit-il ? La remise au mandant d'une simple photocopie et non du second exemplaire original est-elle légale ?

Remerciements